

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 07/12/2021 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU, Virginie TALON.

Conseillers absents excusés : Sylvie CAILLAUD, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT.

Secrétaire de séance : Laydie PASQUIER

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021.

Ordre du jour

- Demande de subvention d'Etat.
- Location du local foyer des jeunes pour les fêtes de fin d'année.
- Questions diverses

21-53-01 TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que le projet de travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine communal, dont le coût prévisionnel s'élève à 145 000 € € HT soit 174 000 € TTC est susceptible de bénéficier de subventions. Le projet de restauration englobe 5 sites de restauration situés dans le bourg de ST MARS LA REORTHE.

- Rénovation du préau du pré de la kermesse
- Rénovation des sanitaires publics et abri bus
- Remplacement de la passerelle espace public rue Bara
- Réfection de la statue de la Colonne
- Mise en sécurité et réfection du mur du cimetière

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût des travaux : 145 000 € HT
- Subvention d'Etat : 58 000 € HT
- Autofinancement : 87 000 € HT

Echéancier : Début du projet 1er semestre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Adopte le projet de travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine communal
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite les subventions au titre de :

- Toutes subventions d'Etat

21-54-02 LOCATION FOYER DES JEUNES

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de la location de la salle du foyer des jeunes pour le 31 décembre 2021 et rappelle qu'il n'existe pas de tarif pour la location de cette salle.

Après délibération, le Conseil Municipal

Fixe le tarif de location à 65 € pour la journée de location du 31/12/2021.

Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Le Maire
Patrice BERTRAND



Extrait affiché le **16 DEC. 2021**
Le Maire
Patrice BERTRAND

